



Vices cachés quels recours

Par **stepht07**, le **21/12/2011** à **11:10**

Bonjour,

Nous avons acheté notre première maison, nous l'habitons depuis le 24/10/2011.

La maison date des années 1970, elle a été rénovée.

A l'achat on nous a vanté l'électricité refaite, les fenêtres changées.

Depuis que nous avons emmenagé nous constatons de nombreux problèmes :

l'électricité n'est pas faite dans les règles de l'art (prise de force cuisine branchement du four de la plaque et du lave vaisselle, pas de branchement à la terre diagnostique électrique éronné)

les fenêtres semblent avoir très mal été posées puisque on entend le bruit de dehors meme fenetre fermée.

Le réseaux des eaux ne semble pas conforme, nous avons l'impression que toute les eaux pluies et eaux usées s'évacuent par les meme canalisation. Lors de la vente, l'organisme avait du faire des travaux avant de fournir le certificat de conformité apparemment rien n'a été fait (d'après le voisin)

Une poutre de la charpente semble avoir été mangée par des capricornes.

la toiture n'est plus totalement étanche nous venons de remarquer des suintements après avoir enlevé toutes la laine verre qui obstruait la visibilité dans les combles..

A première vue, la rénovation avait bien camouflée tous ces vices et la toiture paraissait en bonne état.

Bref nous ne savons pas quoi faire.

Nous voudrions savoir si nous pouvons lancer une action pour vices cachés

quelles chances de gagner avons nous? Combien de temps pourrait durer ce litige? combien cela nous couterait -il avec le pret nous ne pouvons pas assumer de lourdes charges.

merci d'avance de votre aide.

Par **cocotte1003**, le **21/12/2011** à **13:03**

Bonjour, commencez par regarder dans vos différents contrats d'assurance si vous n'avez pas un assurance juridique incorporé dans un contrat, si oui contactez les, ils vous guideront dans les démarches à faire et financièrement. Il va falloir lister tous les problèmes en détails et envoyer une IARL à l'ancien propriétaire. Le vendeur est responsable des travaux qu'il a fait et les entreprises des travaux qu'ils ont effectué. maintenant il va falloir faire expertiser les problèmes pour avoir des chances d'obtenir une indemnisation en justice. Bien-sur un accord amiable écrit est la meilleur solution, la plus rapide et la moins chère, cordialement